

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci après dénommées les « CGV ») sont applicables à la société KAREFIL, société par actions simplifiée, au capital social de 5 000 € (cinq mille euros), sise au 6 rue Léopold Joubin – 77220 LIVERDY-EN-BRIE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 508 323 540, représentée par Monsieur Philippe HABIGAND, Tél : 0972500083 – Fax : 0972475707 – Courriel : [contact@karefil.com](mailto:contact@karefil.com) – Site : <https://www.karefil.com/>

## Article 1 : Objet

**1.1** Les présentes conditions s'adressent à un consommateur qui dispose de sa pleine capacité juridique, toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, souhaitant disposer d'un ou plusieurs services ou produits commercialisés par la société KAREFIL, en rapport avec ses statuts.

Toute prestation ou vente de matériel, accomplie par la SAS KAREFIL implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes CGV, et, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de ce dernier, et notamment ses conditions générales d'achat, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce.

**1.2** Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de la société KAREFIL. Lesdites Conditions Générales de Vente sont disponibles par lien hypertexte sur le site internet de la Société KAREFIL.

À tout moment, la société KAREFIL se réserve le droit de modifier les présentes conditions, sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne, consultables sur le site Internet <http://www.karefil.com/>.

## Article 2 : Obligations et responsabilités de KAREFIL

**2.1** KAREFIL s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations en rapport avec ses statuts. KAREFIL s'engage notamment à informer au mieux le client de ses connaissances sur les risques inhérents à l'intervention demandée. Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel, ou le résultat d'une prestation informatique ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants de KAREFIL, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, KAREFIL ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat.

**2.2** La responsabilité de KAREFIL ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non-fonctionnement de l'équipement du client et

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

notamment toute perte de données, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention. En aucun cas, et, quelle que soit la prestation demandée, KAREFIL ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement du matériel et/ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du client, quelle qu'en soit la raison.

**2.3** Compte tenu du haut degré de technologie mis en œuvre pour l'exécution du Service objet du présent contrat, KAREFIL est tenu à une obligation de moyens et s'engage à apporter tout le soin raisonnablement possible à l'exécution du Service.

KAREFIL ne pourra être tenue responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le (ou les) serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

KAREFIL ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

**2.4** Les réparations dues par KAREFIL en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects.

En aucun cas, KAREFIL ne pourra être tenu responsable des préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du Service fourni par KAREFIL, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système), pour lesquels le Client sera son propre assureur ou pourra contracter les assurances appropriées.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de KAREFIL, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à KAREFIL et/ou facturées au Client par KAREFIL et/ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de KAREFIL a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégagera des obligations de payer tous les montants dus à KAREFIL au titre des présentes.

**2.5** KAREFIL se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail à l'adresse du client risquent de mettre sa sécurité en danger ou de compromettre l'intégrité du matériel.

## Article 3 : Obligations et responsabilités du client

**3.1** Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être fait, restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client reconnaît être informé des risques

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations de KAREFIL (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.

**3.2** Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : clefs USB, cd-rom, dvd-rom, disquettes, numéros de série et licences en cours de validité. KAREFIL n'est pas tenue de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence. Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations de KAREFIL à l'adresse du client, et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par KAREFIL sont et demeurent à sa charge.

**3.3** En cas de découverte de données illégales sur le/les support(s) d'un client, en particulier de données à caractère pédophile, l'ensemble des prestations sera stoppé. Le support (périphérique ou machine) sera scellé et sortira du cadre de la responsabilité de KAREFIL pour être déposé auprès des services de police compétents. KAREFIL poursuivra en justice par un dépôt de plainte le client propriétaire de ces données illégales.

## Article 4 : Hébergement

**4.1** Le client s'engage à tenir confidentiels les mots de passe en vue de l'accès aux différents services proposés par KAREFIL et de l'informer immédiatement dans l'hypothèse où il viendrait à apprendre qu'un tiers non autorisé en a pris connaissance. Si cette prise de connaissance est due au fait du client et a permis à un tiers l'utilisation frauduleuse du mot de passe donnant accès aux prestations de KAREFIL, le client devra régler immédiatement entre les mains de KAREFIL une somme équivalente au montant des redevances afférentes à l'utilisation des services ou biens correspondants au tarif en vigueur et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être éventuellement demandés par KAREFIL ou par un tiers intéressé.

**4.2** Les données mises à disposition ou stockées via les services KAREFIL doivent répondre aux lois françaises en vigueur ainsi qu'à celles du pays d'origine du client.

L'envoi de courriers électroniques (email) par l'intermédiaire des services KAREFIL n'est pas limité dans le cas d'un usage normal, non automatisé.

L'envoi de courriers non sollicités (SPAM) par l'intermédiaire des services KAREFIL est strictement interdit et sanctionné. Cela pourra entraîner la fermeture immédiate et sans préavis du compte concerné.

Tous les envois de courriers électroniques groupés doivent être effectués avec l'accord préalable des destinataires.

Tous les envois de courriers électroniques de démarchage sont proscrits, quelle que soit la nature de l'expéditeur, du moment que le destinataire n'en a pas sollicité la réception.

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

Dans tous les cas cités ci-dessus, KAREFIL pourra interrompre le contrat d'hébergement concerné sans préavis et sans versement d'indemnité. Le client est le SEUL responsable du contenu de toutes les informations hébergées sur son compte ainsi que de la diffusion de ces informations. En aucun cas KAREFIL ne saurait être tenue responsable d'un manquement aux lois françaises ou autres que le client aurait éventuellement enfreintes.

**4.3** Disponibilité, sauvegarde dans le cadre de l'hébergement : KAREFIL met tout en œuvre pour fournir un service exemplaire pour tous. KAREFIL ne pourra être tenue responsable d'une indisponibilité ou d'un problème quelconque s'il n'est pas de son fait ou dépend d'un tiers dont il n'a pas le contrôle. L'Internet étant en constante évolution, KAREFIL se réserve le droit de modifier ses infrastructures, technologies utilisées et services.

**4.4** KAREFIL met à disposition un contenant (hébergement) où le client est libre de déposer ses données. De fait, le client a conscience que l'ensemble du contenu est sous sa propre gestion et sous sa propre responsabilité. Le client doit veiller à la maintenance de toute donnée hébergée sur les services KAREFIL. Le client doit veiller à l'intégrité des données qu'il héberge ainsi qu'à la sécurité des informations (identifiants par exemple) qui sont mises à sa disposition par KAREFIL. Le client doit veiller à ce qu'aucun détournement du service, volontaire ou malveillant, ne soit réalisé.

**4.5** Le client s'engage à garder une copie, saine et à jour de ses données, quelle qu'en soit la nature, sur tout média à sa discrétion et à ses frais qui soit indépendant du service d'hébergement opéré par KAREFIL. Cela dans un but de sauvegarde des données confiées à KAREFIL. Il est recommandé au client de récupérer, une fois par semaine, le contenu complet de son accès FTP, tous répertoires confondus, ainsi que de ses bases de données. La responsabilité de KAREFIL ne pourra pas être recherchée en cas de manquement du client à restaurer une copie saine et à jour de ses données, auprès de KAREFIL ou d'un tiers. Cependant et dans le cas où la responsabilité de KAREFIL devait être relevée par une autorité judiciaire elle ne pourrait être supérieure à un montant égal au montant des prestations facturées au client pour la période de souscription, ou pour la période du dernier renouvellement des prestations.

Plus généralement, le client fait de son affaire tout comportement, toute maintenance, toute erreur, toute opération sur et en rapport avec le contenu présent sur l'hébergement : le client assumera sa propre responsabilité technique et financière. KAREFIL peut être amenée à suspendre, sans compensation et avertissement préalable, tout accès web d'un compte d'hébergement contenant des données d'hameçonnage, filoutage.

**4.6** KAREFIL met à disposition un service de messagerie. Ce service de messagerie propose un serveur de messagerie sortante dit SMTP. Le client prend la responsabilité de vérifier la bonne réception, effective, des courriels (emails) envoyés par l'intermédiaire du service de messagerie sortant.

## Article 5 : Tarifs

**5.1** Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par KAREFIL sont disponibles sur demande par courriel à l'adresse suivante : [contact@karefil.com](mailto:contact@karefil.com), par téléphone au 0623080919 et par

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

courrier postal à l'adresse suivante : KAREFIL, 6 rue Léopold Joubin -77220 LIVERDY-EN-BRIE. Les tarifs sont libellés en EUR hors taxe et sans escomptes. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à la charge du client.

**5.2** Toute prestation commandée par le client est, dès cet instant, réputée connaître un début de réalisation. Au cas où le client refuserait, comme il en a la liberté, le commencement de la prestation, une indemnité correspondant à un diagnostic lui serait facturée.

**5.3** Dans le cadre d'un dépannage à domicile, si le client ou la personne chargée de le représenter était absent sur le lieu de rendez-vous à l'heure convenue, le client s'engage à verser une indemnité compensatrice égale à une heure de travail.

**5.4** Tout matériel déposé pour diagnostic/réparation et non réclamé dans un délai de trois mois à partir du dépôt sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra ainsi être détruit par KAREFIL.

## Article 6 : Conditions de règlement

**6.1** Le prix est payable comptant, en totalité, à réception de la facture émise par KAREFIL dans les conditions définies aux présentes et comme indiqué sur la facture remise au client.

**6.2** KAREFIL ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des prestations de services et/ou à la livraison des produits commandés par le client si celui-ci accuse déjà un retard de paiement selon les modalités indiquées aux présentes CGV. Aucun escompte ne sera pratiqué par KAREFIL pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant aux présentes CGV ou sur la facture émise par KAREFIL.

**6.3** Tout impayé (annulation du paiement par carte, défaut de provision et/ou rejet par notre banque suite à un paiement par chèque...) sera considéré comme un retard de paiement.

**6.4** De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par KAREFIL de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice de l'article 7.

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, pour toute sa durée, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à KAREFIL, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le client.
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour KAREFIL d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulée à l'article 7.

## Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

**6.5** Dans Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devra être exprimé par courrier électronique à l'adresse [support@karefil.com](mailto:support@karefil.com) dans un délai d'un mois après émission du bon de commande. Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par KAREFIL, cette dernière en informera le client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondants. Le client pourra alors régler la somme due par chèque et / ou virement bancaire en euros.

### Article 7 : Résiliation, limitation et suspension du service

**7.1** Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure. Dans les autres cas, le client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal de la demande et dans ce cas, le client ne pourra prétendre au remboursement par KAREFIL des sommes déjà versées. Le client devra alors intégralement et sans délai régler la totalité des sommes restant à facturer jusqu'à la dernière échéance prévue dans le contrat.

KAREFIL pourra mettre fin au contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sous réserve d'un préavis d'un mois.

**7.2** En cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations (hors règlement des factures) au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages-intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre ou la date de réception du message électronique, le cas échéant.

**7.3** Si KAREFIL résilie le contrat dans les conditions prévues, le client ne pourra prétendre au remboursement par KAREFIL des sommes déjà versées, et KAREFIL ne sera redevable d'aucun dédommagement à l'égard du client. En revanche, si le non-respect des obligations du client entraînait un préjudice pour KAREFIL, KAREFIL se réserve le droit de poursuivre le client pour obtenir la réparation complète de ce préjudice et notamment le remboursement de dommages et intérêts, pénalités, frais, honoraires exposés par KAREFIL.

Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, KAREFIL s'engage à procéder au retrait intégral des fichiers relatifs au site du client et présents sur ses serveurs. À charge pour le client d'en avoir une sauvegarde avant de résilier.

**7.4** Le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit si le paiement n'est pas effectif après relance et lettre de mise en demeure. En outre, la société KAREFIL se réserve la possibilité de restreindre,

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

limiter ou suspendre ses services sans préavis ni indemnité s'il apparaît que le client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme à l'usage.

En toutes hypothèses, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés. Le client comprend que KAREFIL devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de l'hébergement si KAREFIL reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

## Article 8 : Durée du contrat et renouvellement

**8.1** Sauf clause contraire du contrat, la durée du contrat est de 1 an, renouvelable automatiquement par tacite reconduction.

**8.2** Sauf clause contraire du contrat, tout contrat est renouvelable automatiquement par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par simple lettre recommandée avec avis de réception dans les trente jours qui précèdent la date anniversaire dudit contrat.

## Article 9 : Garanties

**9.1** Les prestations d'assistance, de dépannage et de maintenance réalisées par KAREFIL sont garanties 15 jours à compter de la date de la prestation, sous réserve du paiement effectif des factures concernées, et sous réserve qu'aucune modification (matérielle ou logicielle) n'ait été apportée par le client après l'intervention. Si ces conditions ne sont pas remplies, KAREFIL décline toute responsabilité quant aux conséquences directes ou indirectes de ses prestations et ne pourra assurer aucune garantie ou service après-vente.

**9.2** La souscription à un contrat de maintenance préventive n'engage pas KAREFIL quant à d'éventuels dysfonctionnements du matériel entretenu au cours de la période de validité du contrat. Ces prestations sont donc soumises aux mêmes garanties que les prestations de dépannage et d'assistance, telles que définies à l'article 8.

**9.3** Les produits commercialisés par KAREFIL disposent également d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique).

Le client devra donc contacter directement le SAV du constructeur, sans passer par KAREFIL, laquelle ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits. KAREFIL refusera tout retour de marchandise

# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

dans ce cadre et ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie. En outre, conformément à la loi, le client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus et des défauts de conformité des biens au contrat.

## Article 10 : Réserve de propriété

**10.1** Conformément à la loi du 3 juillet 1985, KAREFIL reste propriétaire des biens vendus jusqu'au paiement intégral par le client de la totalité des sommes dues. À défaut de paiement total ou partiel, KAREFIL est en droit, sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client et à ses frais, sans que celui-ci ne puisse s'y opposer sous quelque raison que ce soit, la restitution des biens fournis.

Concernant les logiciels, il est rappelé au client qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conformément aux conditions inscrites sur les licences d'utilisation des logiciels.

## Article 11 : Loi informatique et liberté, données personnelles, confidentialité

**11.1** KAREFIL informe le client que certaines de ses données personnelles sont enregistrées à des fins de gestion de la relation client, notamment dans le cadre de la communication d'offres commerciales émises par KAREFIL. Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, le site Internet de la société ainsi que l'utilisation des données personnelles des clients ont fait l'objet d'une déclaration préalable, sous le numéro 1870952v0 auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

Le client dispose également d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en effectuant sa demande écrite et signée auprès de la société KAREFIL à l'adresse 6 rue Léopold Joubin – 77220 LIVERDY-EN-BRIE ; cette demande doit être accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, d'une enveloppe timbrée, et préciser l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

**11.2** KAREFIL s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les données du client et à ne pas divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès au cours de ses prestations sauf, si KAREFIL reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.



# Conditions Générales de Vente de la SAS KAREFIL

## Article 12 : Loi applicable et réclamations / contestations

**12.1** Le présent contrat est gouverné par le droit français. En cas de litige et/ou de réclamation, il est recommandé au client de se rapprocher de la direction de la KAREFIL afin de rechercher et de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable entre les parties, le litige/la contestation sera de convention expresse de la compétence des tribunaux dont dépend le siège social de KAREFIL.

**12.2** Toute réclamation concernant les services fournis par KAREFIL doit être faite par lettre recommandée dans les 5 jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat, au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération.

**12.3** Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. À défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le client à KAREFIL n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.